

# JOURNÉE SANTÉ MENTALE

*Lors de la journée santé mentale organisée le 30 juin 2025 par la CRSA, l'AdESM et l'ARS Bretagne au Palais des arts à Vannes, des temps de questions réponses étaient organisés entre chaque intervention. Certaines n'ont pu être traitées en séance. Elles sont recensées ci-dessous avec des éléments de réponses proposés par l'ARS et les intervenants.*

## **Serait-il possible de tendre vers l'accès légal au GEM autisme et TND pour les jeunes à partir de 16 ans ?**

Les GEM, en santé mentale, sont les Groupes d'Entraide Mutuelle. Il s'agit d'associations de pairs — c'est-à-dire gérées par et pour des personnes vivant avec des troubles psychiques — qui offrent un espace d'accueil, d'échange, de convivialité et d'entraide.

Les GEM sont en général constitués sous forme associative (loi 1901) et sont autogérés par leurs adhérents, accompagnés par un animateur salarié (souvent mis à disposition par une association gestionnaire).

Les dispositions réglementaires en vigueur prévoient que l'accès aux GEM est réservé aux adultes que des troubles de santé ou des situations de handicap mettent en situation de vulnérabilité.

Dans ce contexte, l'élargissement de l'accès aux GEM pour des jeunes adolescents requiert une évolution réglementaire qui n'est pas de la compétence des ARS.

## **Où trouver une Fiche métier de Pair aidant ?**

La pair-aidance (ou entraide entre pairs) en santé mentale désigne le soutien apporté par une personne ayant vécu elle-même des troubles psychiques — appelée pair-aidant — à d'autres personnes traversant des difficultés similaires.

Une fiche métier implique un cadre de mise en œuvre professionnel de ce soutien par le pair-aidant. Ces situations demeurent encore peu nombreuses et il n'existe pas de fiche métier de référence. Il est possible de se rapprocher des porteurs d'expérimentation où un cadre professionnel est en vigueur pour plus d'informations.

Il peut également être intéressant de regarder le contenu de la formation de médiateur santé pair proposé par le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) afin d'identifier des compétences susceptibles de structurer une fiche métier.

## **Actuellement le statut de pair aidant n'est pas reconnu dans la fonction publique hospitalière. Par conséquent, il y a besoin d'harmonisation des statuts de pair aidant. Qu'en est-il du groupe de travail sur l'harmonisation des pratiques ? Quelles sont les démarches pour reconnaître un statut de pair aidant dans la fonction publique hospitalière ?**

Il n'existe pas de groupe de travail régional sur l'harmonisation des pratiques ou statuts de pair aidant.

Des expérimentations qui s'appuient sur des pairs aidants professionnels sont en cours, sans reconnaître de statut à part entière. Leur mise en œuvre pourra alimenter une réflexion éventuelle sur la professionnalisation de cette activité.

## **Pourriez-vous exprimer les résistances à l'augmentation de conventionnement à mon parcours psy ?**

Lors du lancement du dispositif, les résistances des professionnels de santé portaient sur le montant des consultations et sur l'accès prévu sur prescription médicale seulement.

Depuis 2024, une réévaluation des tarifs de consultation et la possibilité d'un accès direct aux psychologues ont contribué à augmenter significativement la participation des professionnels au dispositif.

[Remboursement de séances chez le psychologue : dispositif Mon soutien psy | ameli.fr | Assuré](#)

## **Existe-t-il un annuaire des PTSM actifs en Morbihan ?**

La Bretagne compte quatre PTSM, un par département.

Leurs coordonnées via la page suivante : [Présentation des 4 PTSM bretons - Breizh Santé Handicap](#)

## **Qu'en est-il sur les liens entre santé mentale/santé au travail (prévention de la désinsertion et insertion pro des personnes concernées) Y a-t-il des politiques communes et projets communs ?**

Le plan régional de santé au travail en Bretagne 2021-2025 comporte une fiche action sur la santé mentale (premiers secours et prévention du suicide). Ces actions sont portées en lien avec l'ARS Bretagne.

## **Equipe mobile réhabilitation psycho sociale : où et comment cela est mis en place ?**

Le développement de la réhabilitation psychosociale (RPS) fait partie des orientations prioritaires du Projet Régional de Santé 2023-2028. A l'initiative de l'ARS Bretagne, un centre de ressources régional a été mis en place dans le cadre du précédent PRS. Il réalise des missions de formation, d'animation de réseau et d'appui aux équipes professionnelles.

Le centre de ressources est porté par le Centre Hospitalier Guillaume Régnier et le CHU de Brest. [C3RB - Centre Référent Régional en Réhabilitation psychosociale](#)

Dans le cadre du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP \_ [Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie 2025 - Nouveaux projets innovants : volet 1 | Agence régionale de santé Bretagne](#)), une équipe mobile portée par l'EPSM sud Bretagne a été soutenue.

## **Existe-t-il une définition de la santé mentale ?**

Une des définitions les plus communément acceptée est celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – actualisée en 2022 :

« La santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et de \*\*contribuer à la vie de sa communauté. »

## **J'aimerais savoir si sur le territoire national, une action de création d'un institut de santé mentale est en cours, qui pourrait coordonner et bénéficier les réalités régionales ?**

Il existe une délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie.

Le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie est chargé de mettre en œuvre la stratégie nationale en faveur de la santé mentale et de la psychiatrie, de s'assurer de son déploiement dans les territoires, de contribuer à accompagner les évolutions de la psychiatrie afin de développer des prises en charge de qualité, diversifiées, personnalisées et accessibles à l'ensemble de la population. A cet égard, la délégation anime le réseau des ARS.

[Délégation Ministérielle à la Santé Mentale et à la Psychiatrie \(DMSMP\) : une organisation dédiée - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)

## Combien de pédopsychiatres en Bretagne ?

*En cours*

**Serait-il possible de tendre à permettre et financer des formations gratuites en PSSM pour le grand public, hors cadre scolaire, dans les centres hospitaliers publics, CMP et centres de secours principaux (CSP, sapeurs-pompiers) ? Un module de sensibilisation en PSSM pourrait-il être intégré lors de la journée défense et citoyenneté (JDC) et dans le cadre du service national universel (SNU) ?**

La dynamique de formation aux premiers secours en santé mentale relève d'une approche intersectorielle qui encourage les différents acteurs à proposer des formations en la matière, et les citoyens à les suivre.

L'ARS Bretagne apporte un soutien ciblé pour certains publics prioritaires. Ce soutien ne peut s'adresser à l'ensemble de la population.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur les sites :

[PSSM France - Association Premiers Secours en Santé Mentale](#)

<https://www.pssmformation.fr/>

## Quels professionnels derrière le 3114 ? Salariés ? Bénévoles ? 24h/24 ?

Les personnels des centres répondants sont des infirmiers diplômés d'état et des psychologues salariés, formés à cette activité. Le fonctionnement du centre répondant breton est 24/24H.

[3114 : le numéro national de prévention du suicide | Agence régionale de santé Bretagne](#)

## Avez-vous envisagé d'autoriser les IDEL à se spécialiser en psychiatrie ?

Les spécialités réglementées du métier d'infirmière ne relèvent pas de la compétence des ARS. Il convient de souligner les apports de la pratique avancée, qui permet à des infirmiers d'élargir leurs compétences, notamment dans le champ de la santé mentale.

[La pratique avancée : un nouveau métier d'infirmier aux compétences élargies | National](#)

[ACCUEIL - UNIPA](#)

## Comment favoriser l'engagement des collectivités locales et élus locaux, notamment dans les territoires ruraux pour leur expliquer les bienfaits de l'activité sportive, de l'art, de la culture, du lien social dans la santé mentale ?

La Région Bretagne, en tant que co-signataire des CLS, inclue la dimension de la santé mentale dans sa participation à ces CLS. Nous travaillons également avec l'EHESP à des sessions des formations auprès des élus locaux sur les enjeux de santé : santé-environnement, santé mentale...

**Passage obligé pour 100% des jeunes. Période très difficile, période charnière pour leur construction. Mais période très difficile due au harcèlement scolaire, à l'utilisation des réseaux sociaux. Un encadrement beaucoup plus renforcé et une surveillance accrue serait sûrement bénéfique et permettrait une prévention qui pourrait atténuer la répercussion de ces années compliquées pour eux.**

La Région Bretagne n'est pas compétente dans les collèges, ce sont les Départements. La Région a en charge les lycées. Le Conseil Régional des jeunes (CRJ) s'est saisi de la question de la santé mentale des jeunes et nous souhaitons avancer avec eux pour pouvoir apporter des réponses et des appuis auprès des établissements scolaires, comme nous le faisons déjà avec le dispositif Corres'Santé (éducation par les pairs sur la santé) ou le dispositif Karta (financement de projets pédagogiques, notamment autour de la santé dans les lycées).

## **Les directives anticipées en psychiatrie sont-elles les seules réponses aux soins sans consentement ?**

Les directives anticipées en psychiatrie ne sont pas les seules réponses aux soins sans consentement. Elles constituent une alternative importante et un outil complémentaire dans une approche plus respectueuse des droits des personnes concernées.

Les directives anticipées permettent à une personne vivant avec des troubles psychiques d'exprimer à l'avance ses souhaits concernant sa prise en charge en cas de crise, notamment si elle devient incapable de consentir aux soins. Elles peuvent inclure :

- Les traitements souhaités ou refusés
- Le choix de l'établissement ou du professionnel
- La désignation d'une personne de confiance
- Des préférences sur les modalités d'hospitalisation ou d'accompagnement

Elles s'inscrivent dans une logique de décision partagée et de respect de l'autodétermination, soutenue par la Haute Autorité de Santé et intégrée dans les démarches de qualité des soins [1].

Les directives anticipées ne remplacent pas les soins sans consentement, mais elles peuvent :

- Prévenir certaines hospitalisations sous contrainte en anticipant les besoins
- Orienter les décisions des professionnels en cas de crise
- Réduire les tensions et améliorer la qualité de la prise en charge
- Renforcer la confiance entre les patients, leurs proches et les soignants

Elles sont donc un levier de transformation des pratiques psychiatriques vers plus de personnalisation et de respect des droits[2] [3].

References: [1] [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr) [2] [www.psycom.org](http://www.psycom.org) [3] [www.santementale.fr](http://www.santementale.fr)

*(Réponse générée à l'aide de l'intelligence artificielle)*

## **ALINEA - Vous avez parlé de psychologue, d'infirmière, y a-t-il des bénévoles ? Ce ne sont que de salariés ?**

L'équipe est composée de secrétaire, infirmières, psychologues cliniciennes, et responsable de service également psychologue.

Nos missions sont le suivi et l'accompagnement des proches endeuillés et de leur environnement personnel et professionnel si besoin. Nous avons également une activité d'enseignement/formation et de recherche.

Dispositif co-construit avec les personnes impliquées, au sein de notre Comité de Pilotage et pour toutes décisions majeures, sont impliqués des proches endeuillés par suicide qui collaborent avec nous volontairement depuis plusieurs années, ainsi que des premiers intervenants (pompiers, services funéraires, et forces de l'ordre).

Aussi, nous animons des groupes de soutien qui sont co-animés avec une personne endeuillée.

## **ALINEA - Faites-vous de la sensibilisation auprès du jeune public par ex dans les établissements scolaires ?**

A ce jour, notre activité est essentiellement du registre de la postvention individuelle, et non collective, cela sera un projet à l'avenir.

### **GOANAG - Les entreprises adaptées, milieu ordinaire de travail, ont-elles été associées à la création de ce dispositif ?**

Seuls les grands acteurs de la santé mentale agissant sur le territoire morbihannais étaient présents dans le groupe de travail (sanitaire, social et médicosocial). Les usagers étaient représentés principalement par le GEM de Pontivy et ce de façon très active. Indirectement, je représentais les entreprises adaptées puisque je suis moi-même gérant d'une EA de 80 emplois.

### **GOANAG - Intégrez-vous le logement dans votre dispositif ?**

La question du logement ne relève pas directement du dispositif qui traite de l'emploi direct en milieu ordinaire mais inévitablement, les jobs coachs servent de relais et peuvent orienter vers les opérateurs compétents si la question du logement se pose dans le cadre du maintien dans l'emploi notamment.

### **GOANAG - Comment procédez-vous quand la personne est intéressée par un métier dont elle n'a pas les compétences ?**

L'accompagnement (basé sur la méthode IPS « Individual Placement and Support ») se centre sur les choix et les préférences de la personne. Ainsi, l'équipe de job coachs ne soumet pas son avis quant au choix de métier évoqué par la personne. Cependant, bien souvent, la personne, prend conscience par elle-même des critères ou pré requis demandés par un métier (en échangeant notamment avec des employeurs ou professionnels du secteur). Elle peut alors décider de faire évoluer sa recherche d'emploi ou d'engager des formations en lien avec le métier ciblé

### **GOANAG - L'accompagnement (basé sur la méthode IPS « Individual Placement and Support ») se centre sur les choix et les préférences de la personne. Ainsi, l'équipe de job coachs ne soumet pas son avis quant au choix de métier évoqué par la personne. Cependant, bien souvent, la personne, prend conscience par elle-même des critères ou pré requis demandés par un métier (en échangeant notamment avec des employeurs ou professionnels du secteur). Elle peut alors décider de faire évoluer sa recherche d'emploi ou d'engager des formations en lien avec le métier ciblé peuvent être surprenantes et ou violentes des entreprises et recruteurs face à leur maladie ?**

Il n'y a aucune obligation à être patient sur le CRP de Billiers. L'accès au dispositif est complètement ouvert sous réserve d'une prescription d'un psychiatre (y compris libéral).

Un nombre important des personnes accompagnées ne souhaite pas divulguer sa problématique de santé aux employeurs. Ou bien, elles font le choix d'en parler ultérieurement lorsqu'une relation de confiance est établie auprès de leur employeur. Ainsi, généralement, il y a très peu de réactions violentes ou surprenantes lorsque la personne fait le choix d'en parler. L'équipe de job coachs peut intervenir en soutien, si la personne le souhaite, pour sensibiliser le lieu de travail à la question de la santé mentale. De manière générale, de plus en plus d'environnements professionnels s'ouvrent à ces questions.

### **GOANAG - Accompagnez-vous des personnes sous mesure de protection ?**

Oui, nous accompagnons des personnes sous mesure de protection. Si la personne accompagnée y est favorable, des rendez-vous tripartites réguliers avec le mandataire peuvent être réalisés tout au long de l'accompagnement.

### **GOANAG - Connaissez-vous un dispositif plus ou moins similaire sur les autres départements bretons ?**

Actuellement, il n'y a pas de dispositif similaire sur les autres départements Bretons.

## **VIGIMENTAL - A quand le PSSM plus spécifique sur les adolescents ?**

*En cours*

## **VIGIMENTAL - Maintien de la compétence ? y a-t-il un recyclage PSSM ?**

*En cours*

## **VIGIMENTAL - Centre Bretagne : où orienter après avoir apporté les PSSM ? Quelles responsabilités laissées aux secouristes ?**

*En cours*

## **Quelle est l'efficacité du test sanguin dans le diagnostic de bipolarité ? Si son efficacité est confirmée, à quand son financement par la sécurité sociale ?**

Les recherches et développement de tests sanguins ne s'appuient pas encore sur des données scientifiques probantes. Un test a notamment fait l'objet d'un avis de la HAS (avis n°2024.0028/AC/SEAP du 2 mai 2024 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la prise en charge dérogatoire du test de diagnostic in vitro EDIT-B® en application de l'article L. 165-1-1 du code de la sécurité sociale).

## **Quels contacts recommandez-vous en Bretagne ou en France pour s'associer à la recherche sur les causes des TND, notamment TSA, avec ou sans comorbidités psychiatriques, lorsqu'on passe des IRM cérébraux fonctionnels avec spectroscopie SVP ?**

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Autisme et Troubles du Neuro-Développement (GIS) fédère plus de 130 équipes labellisées sur tout le territoire, dont plusieurs en Bretagne (Rennes, Brest). Il constitue le réseau national de recherche dans le domaine.

Ses objectifs sont de structurer la recherche, favoriser les collaborations, intégrer les acteurs médico-sociaux et les familles.

[Groupement d'Intérêt Scientifique Autisme et Troubles du Neuro-Développement](#)

*(Réponse générée à l'aide de l'intelligence artificielle)*